

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA PETITE-PIERRE

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la Convocation Légale : **11 Décembre 2025**
Date de Publication et d’Affichage : **17 Décembre 2025**

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 16 Décembre 2025 à 18H00 en Mairie

Effectif légal du Conseil Municipal : 15

Membres en fonction : 12

Quorum nécessaire : 7

Sous la Présidence de : M. Claude WINDSTEIN Maire de LA PETITE-PIERRE

Membres présents : Mme Marie-Christine MILLER-AMARD, M. Eric HECKEL *Adjoint au Maire*
MM. Philippe LUSTIG, Gabriel DALSTEIN, Mme Laure RINCKEL-GEYER, MM. Alain BAILLET,
Frédéric BAUER, Eric WILHELMY-ARNOULD, Vincent d’AGOSTO, Mme Brigitte AUBERT, M.
Emmanuel LEGRAND *conseillers municipaux*

Membres absents excusés : -

Membres ayant délégué leur mandat (procurations) : -

Secrétaire de séance : M. Vincent d’AGOSTO



ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Désignation d’un secrétaire de séance par le Conseil Municipal
- Approbation du Procès-verbal de la dernière séance
- Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et point financier
- Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

DÉLIBÉRATIONS

1. Attribution de subvention pour un mini-séjour

2. Acceptation d’un don

3. Divers, informations et communications au Conseil Municipal

- A. Point de suivi concernant l’accord cadre de maîtrise d’œuvre passé avec le groupement Atelier d&b pour la restauration de plusieurs édifices patrimoniaux – Marché subséquent N° 1 : Etudes de diagnostics et de maîtrise d’œuvre portant sur les Remparts du Château
- B. Point financier sur l’avancement des travaux de réaménagement de la traverse
- C. Facture EST RESEAUX
- D. Proposition de vente d’un terrain par un tiers
- E. Demande d’attestation de changement d’usage concernant l’immeuble au N° 24 de la Rue du Château



❖ Désignation d’un Secrétaire de séance

Conformément à l’Article L. 2121-15 du C.G.C.T., et sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l’unanimité de nommer M. **Vincent d’AGOSTO** pour remplir la fonction de secrétaire de séance. Celui-ci se verra adjoindre M. le Secrétaire de Mairie pour assurer cette fonction.

ADOPTÉ.

❖ **Approbation du Procès-verbal de la dernière séance**

La lecture du Procès-verbal de la précédente séance ordinaire du Conseil Municipal de LA PETITE-PIERRE du **Vendredi 28 Novembre 2025** n'appelle pas d'observation de la part des conseillers municipaux.

Le Procès-Verbal est ensuite adopté par les membres présents puis signé par le Maire et le Secrétaire de séance.

ADOPTÉ.

❖ **Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et point financier**

A. Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance

Les mercredis : Réunions de coordination Maire – Adjointes et permanence

Les vendredis matin : réunion de chantier concernant l'aménagement de la traverse

B. Point Financier : M. Heckel, 2^{ème} adjoint en charge des finances, effectue un bref point financier sur la situation et l'évolution des principales dépenses et recettes enregistrées à ce jour en section de fonctionnement et d'investissement

❖ **Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal**

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2020 (délibération N° 3), le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes prises en vertu de cette délégation :

1) Droit de préemption

VENTE GULDEN (WEHRUNG) / BREHM

Par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, l'étude notariale de Me Luc SENDEL sise à LA PETITE-PIERRE, 16 Rue Principale, a informé la Commune que les conjoints GULDEN ont l'intention de vendre la parcelle boisée située sur la Commune et qui jouxte une parcelle de même nature appartenant à la Commune et soumise à un plan simple de gestion, dont la désignation suit :

Section	N° de Parcelle	Lieudit	Superficie en ares
E	792	RETTERN	08a95ca

Conformément aux dispositions des articles L 331-22 du Code forestier, la commune dispose d'un délai de 2 mois pour exercer son droit de préemption aux prix et conditions ci-après.

Prix : Le prix de la vente est fixé à 250,- €

Conditions de la vente :

- L'entrée en jouissance aura lieu le jour de la vente définitive
- L'acquéreur supportera les servitudes pouvant grever ces bois. Il s'acquittera, à compter du jour fixé pour l'entrée en jouissance, tous impôts auxquels les bois vendus sont ou pourront être assujettis,
- Il acquittera tous les frais de vente.

M. le Maire indique aux élus qu'il n'a pas été fait usage du droit de préemption à l'occasion de cette vente amiable.

ADOPTÉ.

* * *

1. Attribution de subvention pour un mini-séjour

Les élus prennent connaissance d'une demande de subvention transmise par de l'école élémentaire d'Ingwiller concernant la participation d'un élève de la Commune à un mini-séjour de 2 jours organisé du 15 au 16 Mai 2025 au Centre Ethic Etapes à Neuwiller Les Saverne dans le cadre d'un projet concernant deux classes de CP/CE1 monolingues.

Après en avoir discuté, les conseillers municipaux décident de donner un avis favorable à cette demande, et attribuent un montant de **50,- €** à l'Association Sportive et Culturelle de l'Ecole Elémentaire de 67340 INGWILLER, au titre de la participation de l'élève DANGELSER Maël à ce mini-séjour.

M. le Maire est chargé de procéder au versement de la subvention correspondante.

MEMBRES EN FONCTION	MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISEES	Membres n'ayant pas pris part au vote	VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	12	0	0	12	12	0	0

Fait et délibéré en séance le 16 Décembre 2025.
ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

2. Acceptation d'un don

Par courrier en date du 2 décembre 2025, M. Philippe GONIGAM domicilié à 57150 CREUTZWALD a transmis à la Commune un chèque d'un montant de **40,- €**.

Le Conseil Municipal décide d'accepter le chèque remis sous la forme d'un don et autorise M. le Maire à procéder aux opérations d'encaissement.

MEMBRES EN FONCTION	MEMBRES PRÉSENTS	PROCURATIONS UTILISEES	Membres n'ayant pas pris part au vote	VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
12	12	0	0	12	12	0	0

Fait et délibéré en séance le 16 Décembre 2025.
ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

3. Divers, informations et communications au Conseil Municipal

- A. Point de suivi concernant l'accord cadre de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement Atelier d&b pour la restauration de plusieurs édifices patrimoniaux** – Marché subséquent N° 1 : Etudes de diagnostics et de maîtrise d'œuvre portant sur les Remparts du Château (Réalisation d'un premier relevé des édifices par drone qui servira de base pour la poursuite des études de maîtrise d'œuvre, subventionnement théorique de 70% se répartissant entre la DRAC GRAND EST, la REGION GRAND EST et la CeA, suggestion de provisionnement annuel et systématique d'un montant fixe pour faire face aux nécessaires opérations d'entretien des Remparts ou autres édifices sans attendre le lancement d'une opération de restauration...)
- B. Point financier sur l'avancement des travaux de réaménagement de la traverse**
 Point d'étape sur le financement global du projet de renouvellement de la traverse, état des subventions prévisionnelles et des amendes de police.
 La subvention au titre des amendes de police pourrait potentiellement atteindre 400.000, - € suite à l'augmentation des plafonds d'éligibilité.
 Evocations des plus-values et moins-values constatées en cours de chantier et qui devront encore être précisées, de même que la remise en état ponctuelle de certaines zones de trottoir dégradées dont la réfection n'était initialement pas envisagée.
- C. Facture EST RESEAUX**
 Facture concernant les travaux de génie-civil pour la reprise et viabilisation du réseau TELECOM dans le cadre des travaux d'entretien de voirie réalisés en 2023-2024 dans l'impasse « Le Kirchberg » (5.982,60 € TTC)
- D. Proposition de vente d'un terrain par un tiers**
- E. Demande d'attestation de changement d'usage concernant l'immeuble au N° 24 de la Rue du Château**

* * *

L'Ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autre point soulevé, M. le Maire déclare la séance close à 19H30.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le **16 Décembre 2025 à 19H30** est signé, après lecture, par le Maire et le Secrétaire de séance. Il est transmis sans délai au représentant de l'Etat.

Claude WINDSTEIN <i>Maire</i>	
---	--

M. Vincent d'AGOSTO <i>Secrétaire de séance</i>	
---	--

* * *

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance ont également signé ci-dessous :

Claude WINDSTEIN <i>Maire</i>		Alain BAILLET <i>Conseiller Municipal</i>	
Marie-Christine MILLER-AMARD <i>1^{ère} Adjointe au Maire</i>		Frédéric BAUER <i>Conseiller Municipal</i>	
Eric HECKEL <i>2^{ème} Adjoint au Maire</i>		Eric WILHELMY-ARNOULD <i>Conseiller Municipal</i>	
Philippe LUSTIG <i>Conseiller Municipal</i>		Vincent d'AGOSTO <i>Conseiller Municipal</i>	
Gabriel DALSTEIN <i>Conseiller Municipal</i>		Brigitte AUBERT <i>Conseillère Municipale</i>	
Laure RINCKEL-GEYER <i>Conseillère Municipale</i>		Emmanuel LEGRAND <i>Conseiller Municipal</i>	

**LA PROCHAINE REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA LE
JEUDI 12 FEVRIER 2026 à 20H00 en Mairie**

*******MENTION AU REGISTRE DE LA MAIRIE DE L’AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU*******
Le Maire soussigné constate que le présent Compte-rendu des décisions du Conseil Municipal a été affiché en Mairie le 17 Décembre 2025 et également publié sur le site internet de la Commune.